# Services à la personne

# Nom de la filière : Services à la Personne

## Descriptif des activités constituant la filière :

- ✓ Les services à la famille : garde d'enfants à domicile, soutien scolaire à domicile, assistance informatique à domicile...
- ✓ Les services du quotidien : ménage, repassage, jardinage, petit bricolage, collecte et livraison de linge repassé, préparation de repas à domicile, livraison de repas et de courses à domicile
- ✓ Les services aux personnes dépendantes, personnes âgées et personnes handicapées : assistance à domicile, aide à la mobilité, garde malade, téléassistance...

#### Convention collective filière:

Pour la branche de l'aide à domicile (secteur associatif), la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2012 (n° 2941)

Pour le secteur lucratif, pas de convention applicable à ce jour.

### OPCA de la filière:

Uniformation pour la branche de l'aide à domicile, AGEFOS PME pour les entreprises du secteur lucratif

#### Liste des métiers de la filière :

Métiers	Principaux diplômes	Niveau de qualification	
Aide médico-psychologique	Diplôme d'état d'aide médico-psychologique	Niveau V	
Employé à domicile	CAP petite enfance, Titre Assistant de Vie aux Familles, BEP carrière sanitaire et social, Titre employé familial polyvalent,	Niveau V	
Aide soignant	Diplôme professionnel d'aide soignant (DPAS)	Niveau V	
Auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	Niveau V	
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)	Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV	

#### Simulation du reste à charge : calcul en cours sur la base d'un temps plein

A noter que quatre fédérations de la branche de l'aide à domicile ont signé une convention cadre avec l'Etat permettant notamment le recrutement des jeunes en

emploi d'avenir en CDI en temps partiel de minimum 24h hebdomadaires incluant le temps de formation.

Rémunération brute mensuelle – Niveau SMIC– au 1er janvier 2013 :	1 430 €	1 430 €
Coût salarial employeur avec cotisations patronales	2 061 €	2 046 €
Coût salarial employeur diminué des exonérations	1 623 €	1 681 €
Montant de l'aide à l'employeur	1 073 €	501 €
Reste à charge pour l'employeur	550€	1 180 €

#### Source:

Pôle Services à la Personne PACA

Fiche définie en partenariat avec : Les représentants de la branche de l'aide à domicile ainsi que le Pôle Services à la Personne PACA



















Non marchand

Catégorie A



Marchand

SMIC